



## COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à douze heures, les membres du comité syndical, se sont réunis en mairie sous la présidence de Madame Gaëlle FAGNEN, Présidente.

**Titulaires présents** | Madame Gaëlle FAGNEN, Monsieur Gilles MENARD, Madame Nathalie SAJAN, Madame Christine PHILIPPEAU

**Suppléants présents** | Monsieur Denis BERTIN remplace Monsieur Yannick POT, Monsieur Philippe LE ROUX remplace Madame Fany GARCION, Madame Delphine DESMARS remplace Madame Françoise MARGUERITE-BARBEITO

**Titulaires absents excusés** | Monsieur Yannick POT, Monsieur Emmanuel GIRARD, Madame Fany GARCION, Madame Françoise MARGUERITE-BARBEITO

**Secrétaire de séance** | Monsieur Denis BERTIN

**Date de convocation** | 20 novembre 2024

**EN EXERCICE TITULAIRES** | 10

**VOTE** | 7

**PRESENTS** | 4 Titulaires  
2 suppléants Granville  
1 suppléant Donville

**Quorum atteint**

#### 2024 11 01 : Décision modificative N°2 : mouvement de crédits Chapitres 11 -12 - 68

#### Exposé :

Afin de procéder à des régularisations, il est proposé au comité syndical la décision modificative suivante qui reprend :

- L'abondement du chapitre 11 :
  - Article 6352 taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables à hauteur de 10 000 ;
  - Article 61523 entretien et réparations réseaux à hauteur de 2 000€
  - Article 61521 entretien et réparations bâtiments publics à hauteur de 1 700€

Soit un montant total de 13 700€ afin de procéder à :

- La régularisation chapitre 12 - article 6411 - salaires, appointements, commissions de base pour un montant de 12 000€
- La régularisation chapitre 68 - article 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation pour un montant de 1 700€.

**Délibération :**

**Le comité syndical accepte :**

- La décision modificative suivante, relative au mouvement de crédits budgétaire :

SECTION FONCTIONNEMENT / DEPENSES		Diminution de crédits	Augmentation de crédit
<b>CHAPITRES</b>	<b>ARTICLES BUDGETAIRES</b>		
<b>Chapitre 11 – Charges à caractère général</b>	<i>6352 taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables</i>	<b>10 000 €</b>	
	<i>61523 entretien et réparations réseaux</i>	<b>2 000 €</b>	
	<i>61521 entretien et réparations bâtiments publics</i>	<b>1 700 €</b>	
<b>Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	6411 salaires, appointements, commissions de base		<b>12 000 €</b>
<b>Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</b>	6815 Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		<b>1 700 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 700 €</b>	<b>13 700€</b>

Le budget en fonctionnement et en investissement reste identique au budget prévisionnel voté le 10 avril 2024 soit :

- En section d'exploitation dépenses : 689 101,18 €
- En section d'exploitation recettes : 689 101,18 €
- En section investissement dépenses et recettes : 86 347,16 €

**VOTE :**

Pour | 7

Fait et délibéré à Donville-les-Bains, le 26 novembre 2024  
Madame la Présidente,  
Gaëlle FAGNEN

Le secrétaire de séance  
Denis BERTIN



Publication ou notification du 26 novembre 2024

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

Madame la Présidente,

Gaëlle FAGNEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-255001471-20241126-20241101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024

